

Fiche pratique contrat de relance et de transition écologique

Fiche *Petites villes de demain*

Les objectifs : Améliorer la qualité de vie dans les petites villes et les territoires alentours ; pour cela, renforcer les moyens des élus des villes et de leurs intercommunalités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement, et tout au long de leur mandat.

Qui peut en bénéficier ? Petites Villes de demain est dédié aux communes rurales de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie et qui montrent des signes de vulnérabilité. Les collectivités ont été sélectionnées pendant l'hiver 2020-2021 par les préfets.

Quelles sont les actions éligibles ? Tout part du projet de chaque territoire, toutes les actions retenues dans le projet de territoire et donc contribuant à la revitalisation de la commune et au renforcement de ses fonctions de centralité sont éligibles. Les préfets de département, délégués territoriaux de l'ANCT, sont aux côtés des collectivités pour identifier et mobiliser les différentes aides et leviers du programme.

Quels sont les financements possibles ? L'offre de services s'organise autour de trois piliers :

- un soutien en ingénierie pour aider les collectivités à définir un projet de territoire couvrant l'ensemble des problématiques locales et répondant à leurs besoins ;
- des financements sur des mesures thématiques ciblées en fonction du projet établi ;
- l'accès à un réseau, grâce au Club Petites Villes de demain pour partager les expériences entre élus et acteurs locaux.

L'offre de services est disponible en ligne : <https://petitesvillesdedemain.aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Quels partenaires possibles ? plus de 30 partenaires, nationaux et locaux, ont été mobilisés à l'origine – une cinquantaine, aujourd'hui – pour constituer une offre de services adaptée aux besoins des collectivités du programme. Le programme bénéficie ainsi de la mobilisation, en particulier, des partenaires financiers aux côtés des ministères et de l'ANCT : la Banque des territoires, l'Anah, le Cerema, et l'Ademe.

Ils l'ont fait : Le ministère de la Transition écologique a dévoilé la première vague des lauréats du Fonds friches en mai : 441 sites retenus, dont 107 sites dans des Petites villes de demain. La reconversion du foncier déjà artificialisé contribue à la « zéro artificialisation nette » des sols, et le Fonds friche s'est vu renforcé de 350 millions d'euros supplémentaires, dans le cadre de France Relance.

Pour plus d'informations : <https://www.ecologie.gouv.fr/laureats-du-fonds-recyclage-des-friches>

Vous pouvez contacter petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr